

**Sujet :** Fwd: Fwd: [INTERNET] Les habitants de St Georges du Bois (17700) et Benon veulent savoir !  
**De :** GAUDUCHON Annie SPREF17-ROCHE <annie.gauduchon@charente-maritime.gouv.fr>  
**Date :** 14/12/2020 16:10  
**Pour :** LOUBET Elise PREF17 DCAT <elise.loubet@charente-maritime.gouv.fr>, BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Les habitants de St Georges du Bois (17700) et Benon veulent savoir !  
**Date :** Sat, 12 Dec 2020 18:00:39 +0100 (CET)  
**De :** Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>  
**Répondre à :** Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>  
**Pour :** adeline Bard <adeline.bard@charente-maritime.gouv.fr>, Eric Nicollet <eric.nicollet@charente-maritime.gouv.fr>, Jean-Paul Normand <sp-rochefort@charente-maritime.gouv.fr>, Jean-Paul Normand <jean-paul.normand@charente-maritime.gouv.fr>, laure trotin <laure.trotin@charente-maritime.gouv.fr>, laure trotin <sp-saint-jean-d-angely@charente-maritime.gouv.fr>, Nicolas Basselier <nicolas.basselier@charente-maritime.gouv.fr>, Pierre Molager <pierre.molager@charente-maritime.gouv.fr>

\* Communiqué de presse \*

Le 11/12/2020

**\*Les habitants de St Georges du Bois (17700) et de Benon veulent savoir !\***

Mardi Prochain 15 Décembre, le conseil communautaire de la communauté de communes d'Aunis Sud doit donner son avis sur le projet de parc éolien sur les communes de St Georges du Bois et Benon.

A cette occasion, **\*Jean Gorioux,\*** président de la communauté de communes mais également Maire de St Georges du Bois, s'exprimera t'il ?

- **\*sur les raisons du projet en cours d'implantation sur sa commune de 6 éoliennes de 200 mètres de haut, sachant que 5 de ces immenses machines seraient implantés sur ses propres terres ?\***
- **sur son absence de participation depuis 3 ans à tous les votes relatifs à l'implantation de parcs éoliens en Aunis Sud, alors que cette question est l'une des préoccupations majeures du territoire et a été largement prise en compte dans le cadre de l'établissement du nouveau PLUi-h ?**
- **sur les raisons qui ont poussé les élus du conseil communautaire qu'il préside à écrire au Préfet en 2017 pour dénoncer « /une situation devenant inacceptable/ » face à une profusion de projets éoliens qui « /use et dénature nos territoires/ »,**
- **sur la contradiction qu'il existerait entre le fait d'être bénéficiaire de revenus d'un parc éolien et ses responsabilités en qualité de Président de la Communauté de communes chargé du suivi administratif, technique et financier des décisions locales concernant les installations éoliennes.**

Oui, les 31 500 habitants des 24 communes de cette région de l'Aunis sont en colère... Trop, c'est trop ! D'ici 10 ans, 83 immenses machines sont ou seront installées, en cours d'installation, ou en projet sur 13 parcs éoliens.

Alerté par le président Dominique Bussereau, Président du conseil départemental de Charente Maritime, sur la saturation de nos paysages et l'encerclement visuel de notre territoire, Nicolas Basselier, Préfet de Charente Maritime, en refusant l'autorisation d'exploiter du projet de parc éolien de Courant, a récemment compris la gravité de la situation.

Oui, par leur vote sur cet énième projet éolien étouffant et en partie sur le territoire du Marais Poitevin, les élus de la Communauté de Communes Aunis Sud réaffirmeront leur opposition à l'éolien industriel envahissant et faussement écologique, ainsi que leur attachement à l'intérêt public et au refus de toute compromission.

\*Association Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge\*

Contact presse :

Michel Broncard. ([michel.broncard1731@orange.fr](mailto:michel.broncard1731@orange.fr)  
<read.html?FOLDER=SF\_INBOX&IDMSG=185288&check=&SORTBY=1>)

Tel : 06 23 80 71 93